

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie
Vu la décision de la commission des finances du 24 juin 2025

Délibération n°2842/2025/FIN Domaine : Finances

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 03/07/2025 délibère sur :

Article 1:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur l'attribution d'une nouvelle subvention, à la suite de la présentation en séance et lors de la commission des finances en date du 24 juin 2025.

Article 2:

Suite à un nouvel appel de fond, la subvention pour l'assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT) initialement prévus à 6741 euros, passe à 7548 euros pour l'année 2025.

Article 3:

Le Conseil d'Administration approuve la nouvelle subvention de 7548 euros.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité


UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE
Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS